

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2022-05-19

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, tenue à son siège social au 752, rue St-Joseph à Saint-Louis, le jeudi 19 mai 2022 à laquelle sont présents :

Mesdames les administratrices Isabelle Hébert, Julie L'Homme, Jessica Lambert, Marguerite Desrosiers et messieurs les administrateurs Guy Robert, Sylvain Lafrenaye, Marcel Therrien, Yvon Daigle, Robert Charron, Denis Benoît, Richard Gauthier, Gilles Bernier, Richard Potvin.

Sont absentes : Annick Corbeil, Linda Cournoyer.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alain Jobin, président.

Sont également présents madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière, monsieur Stéphane Bourgeois, coordonnateur.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

5.1 Ouverture de la séance

Monsieur le président ouvre la séance à 19 h 30.

5.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

22-05-28

Sur la proposition de Marcel Therrien

Appuyée par Richard Potvin

Il est résolu à l'unanimité d'ajouter le point suivant :

5.7.6 Frais de déplacement – Modification résolution 21-02-14

Et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

5.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2022 (c.c.)

22-05-29

Sur la proposition de Denis Benoît

Appuyée par Yvon Daigle

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2022 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

5.4 Rapport d'entretien du réseau (c.c.)

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 7 avril au 6 mai 2022 a été remis aux directeurs pour information.

5.5 Comptes à payer

22-05-30

Sur la proposition de Marcel Therrien

Appuyée par Richard Gauthier

Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et greffière-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 12 mai 2022, avec ajouts, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer pour un montant de **90 137,36\$**.

Jacqueline Lavallée,  
directrice générale et greffière-trésorière

Veillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois d'avril et mai pour un montant de **14 864,10\$** (réf. : liste du 12 mai 2022).

#### 5.6 Correspondance

05/05/2022 La Mutuelle des municipalités du Québec : chèque au montant de 454\$ représentant notre part de ristourne 2021

#### 5.7 SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

##### 5.7.1 Entretien du gazon – Surpresseur Saint-Jude

22-05-31

Sur la proposition de Sylvain Lafrenaye

Appuyée par Guy Robert

Il est résolu à l'unanimité de requérir les services de monsieur Donald Ménard pour l'entretien du gazon au surpresseur de Saint-Jude, au montant de 200\$ pour la saison estivale 2022.

Que cette résolution abroge la résolution 22-04-23.

##### 5.7.2 Entretien du gazon – Réservoir Saint-David

22-05-32

Sur la proposition de Richard Gauthier

Appuyée par Sylvain Lafrenaye

Il est résolu à l'unanimité de requérir les services de monsieur Patrick Frost pour l'entretien du gazon au réservoir Saint-David, au montant de 900\$, taxes applicables en sus, payable en deux versements.

##### 5.7.3 Achat - Barils de récupération d'eau de pluie (c.c.)

22-05-33

Sur la proposition de Richard Potvin

Appuyée par Yvon Daigle

Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre procède à l'achat de 106 barils de récupération d'eau de pluie au coût unitaire de 90\$, taxes applicables en sus, frais de transport au montant de 340\$, taxes applicables en sus, le tout tel que décrit à la soumission datée du 16 mai 2022.

Il est également résolu à l'unanimité que les frais encourus soient facturés aux municipalités concernées, selon le nombre respectif de barils de récupération d'eau de pluie.

##### 5.7.4 Répartition uniformisée des pertes d'eau pour l'année 2021 (c.c.)

Les administrateurs ont pris connaissance du rapport de la répartition uniformisée des pertes d'eau pour l'année 2021.

22-05-34 Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Richard Gauthier  
Il est résolu à l'unanimité que la perte d'eau pour l'année 2021 soit facturée avec l'étalonnage des compteurs soit :  
100% de la perte à 0,60\$ le m<sup>3</sup>.

5.7.5 Municipalité de Saint-Gérard-Majella – Résolution 2022-05-059 (c.c.)

Les directeurs ont pris connaissance de la résolution numéro 2022-05-059 de la municipalité de Saint-Gérard-Majella.

22-05-35 Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Gilles Bernier  
Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, en raison de la charge de travail de ses employés sur son réseau, informe la municipalité de Saint-Gérard-Majella qu'elle ne peut acquiescer à sa demande pour l'exécution des purges du réseau d'aqueduc et de l'inspection printanière des bornes d'incendie.

5.7.6 Frais de déplacement – Modification résolution 21-02-14

22-05-36 Considérant l'augmentation du prix de l'essence;  
Sur la proposition de Richard Gauthier  
Appuyée par Guy Robert  
Il est résolu à l'unanimité que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre augmente les frais de kilométrage à 0,61\$ du kilomètre et ajusté à chaque année selon le taux provincial en vigueur de Revenu Québec.

5.8 Varia ouvert

5.9 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

5.10 Levée de la séance

22-05-37 Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Denis Benoît  
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

---

Alain Jobin,  
Président

---

Jacqueline Lavallée,  
Greffière-trésorière